

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 7 avril 2026**

CONVOCACTION

Date : 1 avril 2026
Affichée le : 1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 35
Votants : 39
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Étaient présents : Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Mohamadou MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Mohamed CAHOUCH - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUPELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

10 AVR. 2026

Absents représentés

Mme DHOURY-LEHNER
M. AKABLI
Mme ALHERBE
Mme YAQOUB

Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme MOUPELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

10 Élections des représentants dans les différentes instances - Pôle Solidarité et citoyenneté

■ **Rapport de présentation :**

Omar YAQOUB, Maire

1. Service d'Aides aux Toxicomanes (SATO) - conseil d'administration - désignation d'un membre

L'association a pour objet et finalités de :

- Contribuer à la liaison dans le cadre des départements de l'Oise et de l'Aisne avec toutes personnes morales et physiques, services, organismes ou établissements quels qu'ils soient s'intéressant aux difficultés et aux problèmes relatifs d'une part à l'addiction sous toutes ses formes, sa prévention, son dépistage, son traitement notamment sur le plan de la réinsertion professionnelle et défendre leurs intérêts communs, d'autre part aux conduites à risques des adolescents et des jeunes majeurs ainsi qu'à l'aide à la parentalité ;
- Créer tous services et établissements nécessaires et, si besoin, en assurer la gestion ou aider à leur fonctionnement ;
- Participer directement ou indirectement en collaboration avec tous organismes et institutions publics ou privés à la formation et au perfectionnement des personnes des services et établissements concernés par les problèmes d'addiction et les conduites à risques de l'adolescence ;
- Promouvoir toutes actions permettant de prévenir les conduites à risques chez les adolescents et les jeunes majeurs ainsi que l'aide aux parents ;

- Initier et/ou participer à la dynamique de la prévention spécialisée ;
- Développer toute action de formation professionnelle continue, dépistage, le traitement des problèmes d'addiction et la réinsertion ;
- Mener en liaison avec les services et organismes intéressés, toutes études, enquêtes ou recherches relatives à l'inadaptation engendrée par les phénomènes de comportements à risques chez les jeunes.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
 Reçu en préfecture le 10/04/2026
 Publié le 10/04/2026
 ID : 060-216001743-20260410-10DEL_CM070426-DE

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative et sur convocation du président.

Il nous est demandé d'élire un membre du conseil municipal qui siègera au sein du conseil d'administration du SATO de Picardie.

Membre proposé : Fadhila KEZZOUL

2. Réseau Coup de Main - conseil d'administration et assemblée générale - désignation de membres

L'association « Réseau coup de main » a pour objet et finalités de :

- proposer des services aux particuliers (ménage, repassage, bricolage, jardinage, garde d'enfants scolarisés, courses diverses...), des travaux ponctuels chez les artisans, les commerçants, les communes, en entreprises, les associations (nettoyage, montage de stands, manutention, travaux dans les métiers du bâtiment, travaux administratifs, accueil périscolaire...) ou des emplois de proximité au plus proche de votre domicile, sur notre territoire,
- suivre les différentes missions proposées,
- favoriser l'accès à l'emploi auprès des clients de « Réseau coup de main »,
- orienter vers une formation ou un bilan de compétences, ou une validation des acquis,
- proposer un accompagnement personnalisé pour aider à retrouver un emploi, dans le cadre de « réseau coup de main ».

Il vous est proposé de désigner un membre du conseil municipal qui siègera au conseil d'administration de l'association et deux membres du conseil municipal qui siègeront aux assemblées générales.

Membre proposé : Mohamed CAHOUC

Pour représenter la Ville à l'assemblée générale de Réseau Coup de Main :

Membres proposés : Khadim MBAYE et Ahmed BOUKHALFA

3. Résidence sociale COALLIA - désignation d'un représentant au conseil de concertation

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (art. L333-4 et art. R633-5 à R633-8), COALLIA renouvelle le conseil de concertation au sein de la résidence sociale de Creil, rue des Usines et rue Louis Blanc.

Espace d'échange, d'information et de dialogue, le conseil de concertation a pour mission d'émettre un avis et d'énoncer des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement des établissements et leur intégration dans l'environnement.

COALLIA a réservé à la municipalité un siège en tant que membre de droit.

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal appelé à représenter la Ville au conseil de concertation de la résidence sociale COALLIA.

Membre titulaire : Danielle SOKOLONSKI

Membre suppléant : Patricia RÉGENT

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6 et R123-1,

Vu le code électoral, notamment l'article L237-1,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner :

Membre titulaire : Fadhila KEZZOUL

appelé à siéger au conseil d'administration du Service d'Aides aux Toxicomanes (SATO).

Article 2 : de désigner :

Pour représenter la Ville au conseil d'administration de Réseau Coup de Main :

Membre titulaire : Mohamed CAHOUC

Pour représenter la Ville à l'assemblée générale de Réseau Coup de Main :

Membres titulaires : Khadim MBAYE et Ahmed BOUKHALFA
appelés à siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale
Main ».

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 060-216001743-20260410-10DEL_CM070426-DE

Article 3 : de désigner :

Membre titulaire : Danielle SOKOLONSKI

Membre suppléant : Patricia RÉGENT

appelés à siéger au conseil de concertation de la résidence sociale COALLIA.

CREIL, le 08 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil



Monsieur Omar YAQOUB



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI